



Pôle Commercial, Marketing & Communication

Communiqué de presse

N° 09

La phase « Aller » de l'opération Omra 2014 se déroule avec succès aux aéroports marocains

Dans le cadre de la phase « Aller » Omra 2014, l'ONDA a mis en place un dispositif visant à garantir le bon déroulement de cette opération. Les aéroports du Royaume concernés par l'opération Omra ont été mobilisés du **24/06/2014** au **15/07/2014** pour accueillir, cette année, environ **20524 pèlerins**, qui ont emprunté **68 vols** opérés depuis les aéroports de Casablanca (**dont 9387 passagers traités sur 26 vols**), Rabat, Marrakech, Agadir, Fès, Tanger et Oujda.

Ainsi, en application de la procédure relative au traitement des pèlerins, visant la facilitation et l'assistance particulière de cette catégorie de passagers, un certain nombre de mesures ont été prises, couvrant notamment, les volets ressources humaines, information et santé, avec, entre autres actions, le renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération, pour orienter, renseigner et assister les pèlerins. Outre le volet facilitation du passage, via l'affectation du maximum de guichets de police pour le traitement des vols OMRA ainsi que le renforcement des équipements et commodité, à même de garantir le confort des pèlerins.

La réussite de l'opération Omra dans sa phase « Aller », revient également à la bonne coordination entre les différents intervenants et partenaires dans les aéroports marocains ainsi qu'à la mobilisation de toutes les équipes de l'Office National Des Aéroports. Une mobilisation qui sera reconduite lors de la phase « Retour » Omra, où les aéroports marocains s'apprêtent à accueillir les pèlerins en provenance des Lieux Saints.

Nouaceur, le 16 juillet 2014

Fiche du Dispositif de l'Opération OMRA 2014

Volet Ressources Humaines, information et santé :

- Renforcement des équipes d'agents d'aérogare dédiés à l'opération Omra, pour orienter, renseigner et assister les pèlerins ;
- Affectation des agents au niveau des écritoires pour assister les pèlerins à remplir les fiches de police ;
- Présence plus importante du personnel médical ;

Facilitation de passage :

- Affectation du maximum de guichets de police pour le traitement des vols OMRA ;
- Rapprochement au plus près les postes de stationnement des avions OMRA aux portes d'embarquement appropriées ;

Equipements et commodités aéroportuaires :

- Mise à disposition d'un nombre suffisant de chariots à bagages ;
- Augmentation du nombre de chaises roulantes et autres facilitations destinées aux passagers aux besoins spécifiques ;
- S'assurer avec les partenaires de l'ouverture permanente de l'ensemble des commodités et commerces (restaurants, cafés, kiosques à journaux, bureaux de tabacs, kiosque de téléphone pharmacie, guichets bancaires de change, etc...) durant le traitement des vols, même à des horaires tardifs ;
- Aménagement des espaces supplémentaires de prière avec la signalisation adéquate.